

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 6 novembre 2023 à 19 h 30 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse **Andrée Dubé**

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1	<b>Claudia Beaulieu</b>	Siège no 4	<b>Richard B. Dubé</b>
Siège no 2	<b>Carole Desbiens</b>	Siège no 5	<b>Nicholas Dubé</b>
Siège no 3	<b>Stéphanie Caron</b>	Siège no 6	<b>Jocelyn Pelletier</b>

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame la mairesse.

Josée Chouinard, directrice générale par intérim est aussi présente ainsi que dix (10) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

La séance est diffusée en «Live» sur YouTube.

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux du 2 et 16 octobre 2023 ;
4. Comptes du mois d'octobre 2023 ;
5. Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers :
  - Andrée Dubé :**
    - MRC de Témiscouata
    - CADL
    - Projet éolien PPAW 1
  - Claudia Beaulieu**
    - RIDT
6. Engagement d'un chauffeur - Période d'hivernale ;
7. Adoption des prévisions budgétaires de la RIDT 2024 ;
8. Demande de partenariat à la campagne Radiothon de la Fondation de la santé du Témiscouata ;
9. Demande d'un citoyen pour la traverse d'un tuyau souterrain - Route Denonville ;
10. Liste des personnes endettées envers la Municipalité ;
11. Horaire pour l'adoption des prévisions budgétaires ;
12. Mandat à la firme Servitech - Équilibrage du rôle d'évaluation foncière triennale 2024-2025-2026 ;
13. Demande d'aide financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM) pour la construction de la nouvelle caserne incendie ;
14. Acceptation de l'offre de service en évaluation des matières dangereuses du bâtiment Roland Morin ;
15. Mandat à la CADL pour faire une demande à la MRC pour une subvention d'aide financière dans le dossier d'expertise de l'architecte dans le cadre du projet de la future caserne incendie ;
16. Remerciements aux bénévoles du Centre Communautaire Roland Morin;
17. Engagement au poste de directrice générale ;
18. Nomination des fonctionnaires désignées ;
19. Cession d'un résidu de terrain no de lot 3 583 445 à Sylvain Gagné (235, rue Principale);
20. Acceptation de dépenses pour l'achat de pneus pour la niveleuse ;
21. Demande d'aide financière pour mettre en place la gouvernance du réseau automatisé de stations de lavage interconnectées aux débarcadères automatisés sur le territoire de la MRC de Témiscouata;
22. Ajout à notre police d'assurance : biens appartenant au Festival Honéquestre
23. Affaires diverses :
  - 23.1 Vente du vieux chargeur;
  - 23.2 Possibilité de peut-être faire les séances les mardis en 2024;

- 23.3 L'avenir du Centre Communautaire  
24. Période de questions ;  
25. Fermeture de l'assemblée

**23-11189 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence et affiché sur Facebook.

En conséquence :

Le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

Proposé par : **Richard B. Dubé**

Et résolu à l'unanimité.

**23-11190 Adoption des procès-verbaux du 2 et 16 octobre 2023**

Attendu que les procès-verbaux du 2 et 16 octobre ont été remis au membre du conseil lors de la réunion de travail.

En conséquence :

Les procès-verbaux des séances du 2 et 16 octobre 2023, soit adoptés tels que rédigés.

Proposé par : **Carole Desbiens**

Et résolu à l'unanimité.

**23-11191 Comptes du mois d'octobre 2023**

Attendu que la liste des comptes d'octobre 2023 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le jeudi 2 novembre dernier et elle est remise à cette réunion.

Comptes à payer au 31 octobre 2023 :	75 358.51 \$
Comptes payés d'avance :	207 807.31 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>283 165.82 \$</b>

En conséquence :

La liste de comptes ci-haut mentionnée soit approuvée.

Proposé par : **Nicholas Dubé**

Et résolu à l'unanimité

**23-11192 Rapport trimestriel et bilan**

Le rapport trimestriel et le bilan au 31 octobre 2023 sont lus par Josée Chouinard, directrice générale adjointe.

**23-11193 Rapports des réunions et suivi des dossiers**

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

**Andrée Dubé :**

- MRC de Témiscouata
- CADL
- Comité de liaison Invernergy PPAW 1

**Claudia Beaulieu**

- RIDT

### **23-11193 Engagement d'un chauffeur temps plein - saison hivernale**

Considérant que le 12 septembre dernier, l'administration municipale a publié une offre d'emploi pour le service de déneigement et qu'elle a reçu quelques candidatures;

Considérant qu'un candidat avec les compétences nécessaires fut retenu par le comité d'embauche et soumis par approbation au conseil.

La candidature retenue est celle de Serge Madore de Saint-Honoré-de-Témiscouata comme employé au déneigement. Les conditions de travail sont celles établies en vertu de la grille salariale. Josée Chouinard directrice générale par intérim est autorisée à signer le contrat de travail selon les conditions en vigueur.

En conséquence :

Nous souhaitons la bienvenue à Serge dans notre équipe.

Proposé par : **Nicholas Dubé**  
Et résolu à l'unanimité

### **23-11194 Adoption des prévisions budgétaires 2024 de RIDT**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Différence</b>
<b>Total des recettes/dépenses</b>	5 256 770 \$	5 563 901 \$	+ 307 131 \$
<b>Total des dépenses à la charge des municipalités</b>	2 932 333 \$	3 410 987 \$	+ 478 654 \$
<b>Quote-part ordures pour la municipalité</b>	109 514 \$	Non disponible en attente des richesses foncières uniformisées	
<b>Dépenses vidanges des installations septiques</b>	16 924 \$	22 724 \$ (estimé)	+ 2800 \$

Voici quelques faits saillants :

#### **Collecte et transport**

- Indexation selon l'IPC des couts du contrat (Taux 4,8 %) **53 000\$**
- Indexation du cout du carburant idem à l'année précédente avec un cout moyen estimé à 1,90 \$/litre.

#### **Lieu enfouissement technique**

- **Intégration au budget des frais liés à la mise hors service du LET (Norme SP 3280) **226 172\$****

#### **Centre de tri des matières recyclables**

- Nouveau tarif pour le traitement des matières recyclables à 120\$/t **58 000\$**

#### **Administration**

- Pas de possibilité d'effectuer du surplus libre en 2024 par rapport au budget 2023 **200 000\$**
- Ajout d'une ressource pour faire le suivi des collectes et des problèmes (5 mois) **20 500\$**

### Écocentres

- Achalandage dans les écocentres 2023 en augmentation de 14 %, mais cela coûte moins cher que l'enfouissement

### Vidanges des installations septiques

- Les tarifs pour les vidanges d'installations septiques sont gelés pour 2024.

Nouveau contrat de collecte à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2024 - augmentation entre 40 % et 250 % dans les régions alentour.

En conséquence :

Que les prévisions budgétaires 2024 de la RIDT soient approuvées.

Proposé par : **Stéphanie Caron**  
Et résolu à l'unanimité

### 23-11195 Demande de partenariat Radiothon de la Fondation de la santé du Témiscouata

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de partenariat de la fondation de la santé du Témiscouata de la 2<sup>e</sup> édition pour la réalisation de la seconde phase pour un projet unique au Bas-Saint-Laurent appelé «**Milieu de vie Alzheimer**».

**ATTENDU QUE** grâce aux dons recueillis en 2022 la première phase de ce projet a pu se terminer du milieu de vie au CHSLD de Squatec pour un montant de 60 000\$.

**ATTENDU QUE** la seconde phase est la création d'un même modèle d'environnement au CHSLD de Rivière-Bleue et sera réalisée au cours des prochains mois pour se terminer à l'été 2024.

**ATTENDU QU'ON** nous offre comme partenariat de faire l'achat d'une chanson au coût de 100 \$ de la chanson et qu'ils mentionneront le nom de la Municipalité au début de la chanson et que ça sera diffusé sur les ondes Plaisir FM 95,5.

En conséquence :

La Municipalité accepte d'être partenaire au coût de 100 \$ pour une chanson.

Proposé par : **Carole Desbiens**  
Et résolu à l'unanimité que :

### 23-11196 Demande d'autorisation pour creuser un canal et passer un tuyau

Attendu qu'une demande écrite de Monsieur Steve Després de passer un tuyau pour acheminer l'eau d'érable sur son terrain entre le 81 et le 98 Denonville.

En conséquence :

La Municipalité accepte la demande de Monsieur Després aux conditions suivantes :

1. Vous devez identifier l'endroit où se situe le tuyau et l'endroit où il traverse afin qu'il soit facile à repérer en cas de besoin d'intervention ;
2. Le tuyau doit être creusé à un minimum de 4 pieds de profondeur et il doit être isolé ;
3. Tout bris ou endommagement des installations, tout affaissement ou endommagement de la route, occasionné par les travaux en question et en lien avec votre projet, seront à votre pleine et entière responsabilité. Vous serez responsable de remettre les lieux à l'état de fonctionnement normal et sécuritaire, et ce tant et aussi longtemps que vos installations seront présentes sur les lieux. La Municipalité se dégage de toute responsabilité à ce niveau ;

4. Aviser le directeur des travaux publics, Jonathan Bérubé de la date et de l'heure prévue pour le début des travaux ;
5. Lors des travaux, toujours laisser un espace dégagé sur le chemin afin que les services d'urgence puissent passer en cas de nécessité.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**  
Et résolu à l'unanimité

#### **23-11197 Listes des personnes endettées envers la Municipalité**

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été envoyés en octobre aux personnes ayant un solde dû à la municipalité.

Comme exigé par l'article 1022 du code municipal du Québec, la directrice générale par intérim dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité, et ce en date du 6 novembre 2023.

La liste suivante est déposée :

- Liste des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, le total à recevoir en taxes est de 92 931,60\$ dont 4 311,65\$ en intérêts pour un total de **97 243,25\$**.
- Listes des autres factures autres que les taxes 6 140,68 \$ et intérêts de 457,34 \$ pour un total de **6 598,02 \$**.

En conséquence :

Le conseil autorise la directrice générale par intérim à transmettre par courrier recommandé une demande de paiement accompagné d'un état de compte aux personnes apparaissant sur la liste.

En janvier prochain ceux qui n'auront pas payé les taxes antérieures à 2023 et le premier versement de 2023 verront leur dossier envoyé à la MRC pour la vente prévue en mai 2024, selon la procédure prévue par la loi.

Une mise à jour sera faite en début d'année 2024.

La Municipalité engage les procédures requises comme prescrit par la loi.

#### **23-11198 Horaire pour l'adoption des prévisions budgétaires**

Voici les dates que la Municipalité a fixées pour l'adoption des prévisions budgétaires 2023:

- Samedi le 9 décembre 2023 à 8 h;
- Mardi le 13 décembre 2023 à 19 heures si nécessaire;
- Adoption le mardi 19 décembre 2023 à 19 h 30.

#### **23-11199 Mandat à la firme Servitech – Équilibrage du rôle d'évaluation foncière triennale 2024-2025-2026**

CONSIDÉRANT QUE la firme Servitech, évaluateurs agréés nous a fait parvenir l'examen de l'état du rôle dont l'équilibrage est facultative;

CONSIDÉRANT QU'IL est démontré qu'il y a des écarts existants entre le niveau des valeurs et celui des prix de vente dans notre Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE cet examen conclut qu'il est recommandé une équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2024-2025-2026.

En conséquence :

La Municipalité autorise la firme Servitech à procéder à l'équilibrage du rôle.

Proposé par : **Richard B. Dubé**  
Résolu à l'unanimité

**23-11200      Demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la construction de la nouvelle caserne incendie**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire offrir un service bonifié en prévention et protection incendie sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire construire une nouvelle caserne incendie;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit rassembler les fonds nécessaires à la construction du nouveau bâtiment et l'aménagement du terrain;

**ATTENDU QUE** le programme d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) couvre en grande partie les coûts de construction selon le guide des dépenses admissibles;

En conséquence :

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- La Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- La Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

La Municipalité peut aller de l'avant dans sa demande de subvention

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**  
Et résolu à l'unanimité

**23-11201      Acceptation de l'offre de service en évaluation des matières dangereuses du Bâtiment Roland Morin**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a acquis le lot 3 226 205 et des bâtiments présents;

**ATTENDU QUE** le bâtiment Roland Morin a été construit vers la fin des années 1970;

**ATTENDU QU'UN** rapport d'Évaluation environnementale de Site - Phase I a été déposé par la firme L.E.R. le 27 mars 2023 à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** ledit rapport recommande une inspection plus approfondie par des experts afin de confirmer la présence de matières dangereuses, notamment la présence de plomb et d'amiante;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire s'assurer que le bâtiment ne représente pas un risque pour la santé et la sécurité de ses occupants;

**ATTENDU QU'il** est nécessaire pour la Municipalité de confier à une firme experte le mandat de réaliser une inspection plus approfondie en ce sens;

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à deux demandes d'offre de services;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu les offres suivantes :

- Eurofins Canada : Pas disponible.
- Le Groupe Gesfor : 4060 \$ + taxes.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé aux analyses des offres.

En conséquence :

La Municipalité confie le mandat d'évaluation des matières dangereuses du Bâtiment Roland-Morin à la firme Groupe Gesfor pour un montant de 4060 \$ taxes exclues.

Autorise Josée Chouinard, directrice générale par intérim à signer l'entente et tout autre document pour réaliser cette dernière.

Proposé par : **Stéphanie Caron**  
Et résolu à l'unanimité :

**23-11202 Mandat à la CADL pour faire une demande d'aide financière à la MRC dans le dossier d'expertise de l'architecte**

**ATTENDU QU'**à la suite d'informations reçu par la MRC, la Municipalité pourrait recevoir une subvention pour l'expertise de l'architecte dans le cadre de la future caserne;

**ATTENDU QUE** la demande doit obligatoirement passer par un organisme;

En conséquence :

La Municipalité sollicite donc à la CADL de faire cette demande à la MRC pour et au nom de la Municipalité.

La demande sera complétée avec les deux parties.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**  
Et résolu à l'unanimité

**23-11202 Remerciements aux bénévoles du Centre Communautaire Roland Morin**

**ATTENDUE QUE** les bénévoles opèrent le Centre communautaire depuis plus de 48 ans;

**ATTENDUE QUE** les bénévoles ont donnée de leur temps avec cœur et passion;

**ATTENDUE QUE** plusieurs facteurs ont contribué à leur décision et que malheureusement à cause de la pandémie, ils ont dû mettre fin à des activités;

Il est à noter qu'avec les profits de la vente du bâtiment les membres ont décidé d'un commun accord de redonner aux organismes du milieu;

Il est résolu unanimement que la Municipalité remercie sincèrement **TOUS LES BÉNÉVOLES** qui ont œuvré de près ou de loin au maintien des activités et du bâtiment.

Merci à vous tous qui avez participé aux nombreuses activités depuis tout ce temps.

**23-11203 Engagement de la directrice générale**

**ATTENDU QUE** Josée Chouinard occupe le poste de directrice générale par intérim depuis juillet 2023;

**ATTENDU QU'ELLE** a accompli la fonction quelques fois depuis le départ de la directrice générale en 2019;

**ATTENDU Qu'au** sein de l'équipe actuelle elle a les qualifications requises et elle est en mesure d'accomplir la tâche;

En conséquence :

La municipalité engage Josée Chouinard comme directrice générale.

Les modalités d'embauche, le salaire et autres conditions de travail sont indiqués au contrat de travail. La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata mandate Madame Andrée Dubé, mairesse à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité avec Josée Chouinard.

Proposé par : **Andrée Dubé**  
Et résolu à l'unanimité

**23-11203**     **Nomination des fonctionnaires désignés- administration et application des règlements d'urbanisme et des règlements généraux**

**ATTENDU QU'** en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

**ATTENDU QUE** le rôle et le titre des personnes responsables de l'émission des permis et du respect des règlements d'urbanisme est décrit à l'Article 2.1 et suivants du Règlement sur les permis et certificats numéro 311;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata doit nommer les personnes responsables de l'administration et de l'application du RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ règlement no 300;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata peut nommer les personnes responsables de l'application des articles 32, 36 et 40 de la Loi sur la sécurité incendie qui visent la prévention incendie et l'intervention en cas de danger d'incendie;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a mandaté la MRC de Témiscouata pour administrer et appliquer les règlements d'urbanismes et les dispositions applicables par l'officier municipal du Règlement général 300 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata possède un service incendie et souhaite nommer les pompiers responsables de l'inspection des risques incendies tel que prévu par les articles 32, 36 et 40 de la Loi sur la sécurité incendie

En conséquence :

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application du Règlement général 300 et ses amendements, du règlement de construction 314 et ses amendements ainsi que l'application des articles 32, 36 et 40 de la Loi sur la sécurité incendie:

- Mathieu Lehoux, directeur du service d'aménagement à la MRC de Témiscouata;
- Guillaume Chrétien, aménagiste-inspecteur à la MRC de Témiscouata;
- Carole Tardif, aménagiste-inspectrice à la MRC de Témiscouata;
- Lise Beaulieu, inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Gilbert Duquette, inspecteur régional à la MRC de Témiscouata;
- Rosalie Beaulieu, inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Audrey Dubé-Langlois, inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;



- Gérald Dubé, préventionniste incendie à la MRC de Témiscouata pour les bâtiments classés à risque élevé et très élevé d'incendie
- Jonathan Bérubé, directeur incendie pour la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata/Saint-Pierre-de-Lamy;
- Josée Chouinard, directrice générale pour la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

Proposé par : **Nicholas Dubé**  
Et résolu à l'unanimité

**23-11204 Cession d'un résidu de terrain à Sylvain Gagné**

ATTENDU QU'UNE partie de terrain portant le numéro de lot 3 583 445 devrait appartenir à monsieur Sylvain Gagné, car il est propriétaire des lots avoisinants : 3 583 186 et 3 583 319;

ATTENDU QUE monsieur Gagné a accepté de payer les frais de notaire pour acquérir le terrain;

En conséquence :

Le cédant déclare que l'immeuble n'est pas objet d'une servitude, à exemption des servitudes usuelles d'utilité publique;

La Municipalité cède le terrain portant le numéro de lot 3 583 445, la superficie approximative du terrain est de 5877.09 pieds carrés, au montant de 100 \$, à Sylvain Gagné. Ce terrain est situé près du 235, rue Principale.

Andrée Dubé, mairesse, et Josée Chouinard, directrice générale soient mandatés pour signer le contrat de cession, pour et au nom de la Municipalité.

Proposé par :  
Et résolu à l'unanimité

**REPORTÉE À LA PROCHAINE SÉANCE, AFIN DE VÉRIFIER L'EXACTITUDE DU BON NUMÉRO DE LOT.**

**23-11205 Achat de pneus pour la niveleuse**

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'acheter de nouveaux pneus pour la niveleuse;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été faites; la soumission la plus base est chez pneus F.M.;

CONSIDÉRANT QUE la soumission numéro 8566 est de 1 049.95 \$ du pneu, pour un total de 4 199.80 \$, plus la pose, plus les taxes;

En conséquence :

La municipalité achètera les nouveaux pneus pour la niveleuse.

Cette dépense sera prise dans les surplus.

Proposé par : **Carole Desbiens**  
Et résolu à l'unanimité

**23-11206 Adoption d'une résolution de demande d'aide financière pour mettre en place la gouvernance du réseau automatisé de stations de lavage interconnectées aux débarcadères automatisés sur le territoire de la MRC de Témiscouata**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à requérir les services de la municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata dans le cadre de la gouvernance du réseau automatisé de stations de lavage interconnectées aux

débarcadères automatisés sur le territoire de la MRC de Témiscouata, en comprenant les services suivants : opération du système de paiement en ligne et infonuagique, désignation et embauche d'un coordonnateur pour gérer le réseau et réaliser les inspections requises, mettre en place un service à la clientèle 24/7 afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations et du service aux usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité devra payer une quote-part à la MRC de Témiscouata;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente sera de 5 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Témiscouata-sur-le-Lac, Dégelis, Saint-Juste-du-Lac, Lac-des-Aigles, Saint-Michel-du-Squatec, Biencourt, Auclair, Lejeune, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Marc-du-Lac-Long, Packington, Rivière-Bleue, Pohénégamook, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Pierre-de-Lamy, Saint-Elzéar, Saint-Eusèbe, Saint-Louis-du-Ha!-Ha! et Saint-Athanase désirent présenter un projet de Coopération intermunicipale dans le cadre de l'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet sera fait par une entente de service offert par la MRC de Témiscouata dont la municipalité adhèrera.

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscouata déposera une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité Volet 4 - soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

**EN CONSÉQUENCE,**

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

**QUE** le conseil nomme la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata organisme responsable du projet.

**QUE** le conseil de la municipalité s'engage à adhérer à l'entente de service offert par la MRC de Témiscouata concernant le projet de coopération intermunicipale et d'assumer une partie des coûts avec une quote-part répartie en fonction des services reçus d'une part et en fonction de critères tels que la longueur de cours d'eau, la population et la richesse foncière;

Proposé par : **Claudia Beaulieu**  
Et résolu à l'unanimité

**23-11207     Ajout à notre police d'assurance aux biens du festival**  
**Honéquestre**

**ATTENDU QUE** le comité du Festival a demandé à la Municipalité d'être ajouté sur sa police d'assurance;

**ATTENDU QUE** certains de ses biens appartenant au Festival sont sur le terrain de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés auprès de notre courtier chez PMT Roy et que des échanges ont été faits avec le festival et la directrice générale depuis quelques mois ;

**ATTENDUE QUE** la Municipalité a reçu une résolution du comité du festival ce 6 novembre et qu'il accepte le coût de la prime.

En conséquence :

La Municipalité accepte d'ajouter sur sa police d'assurance « Biens et matériels » pour le Festival Honéquestre, la prime pour 2024 sera de 290\$ et payé entièrement par le Festival. Il y aura un ajustement pour la prime 2023. La prime sera chargée en fonction du coût pour l'année en cours. Les biens pour le Festival sont d'une valeur approximative de 38 500\$.

Proposé par : **Richard B. Dubé**  
Et résolu à l'unanimité

**23-11208 Période de questions**

À 20 heures 38, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres :

- Fossés route MTQ;
- Quote-part station de lavage;
- Projet éolien liaison Invernergy PPAW 1;
- Radiothon de la Fondation de la santé du Témiscouata;
- Niveleuse;
- Nouveau site internet;
- Cour d'école;
- Gymnase école;
- Accessibilité personnes à mobilités réduites;
- Pièce de théâtre.

FERMETURE DE LA RÉUNION

À 20 heures 55, sur la proposition de **Richard B. Dubé**, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

-----  
Andrée Dubé, mairesse

-----  
Josée Chouinard, directrice générale